

# LA TROISIÈME PAGE RELATIVE À LA COLLECTE DES LEADS

**Categories:** [Actualités ADC FRANCE](#), [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

**Tags:** [Absurde](#), [Actualités](#), [Conseils](#), [Enquête](#), [Scandale](#)



Nous ouvrons une nouvelle page sur la collecte des leads. Celle existante a pris une telle ampleur qu'il a paru utile d'en créer une nouvelle car cette technique pour récupérer les datas des consommateurs ne diminue pas. Vous trouverez ci-dessous les articles qui contiennent toutes nos recherches de 2018 au 06/11/2023 et du 07/11/2023 au 08/12/2025.

<https://adcfrance.fr/placements-atypiques/la-collecte-des-leads/>

<https://adcfrance.fr/epargne/la-nouvelle-page-relative-a-la-collecte-des-leads/>

Pour arnaquer les consommateurs, il faut déjà avoir ses coordonnées. Il faut donc créer des outils pour que le consommateur puisse, sans le savoir, entrer en contact avec les plateformes téléphoniques installées en Israël notamment.

Ces données ont un vrai prix car ce sont toujours des personnes potentiellement intéressées. Il faut donc les convaincre ensuite d'investir. La méthode est au point au vu du mémo que vous allez découvrir ci-dessous :

## [Le mémo du premier contact](#)

Les moyens utilisés sont variés. Cela peut aller de la création de comptes Facebook, de publicités, ou de sites de promotion sur une valorisation de l'épargne mettant toujours en avant la forte rentabilité de produits divers.

Vous trouverez la page initiale sur la collecte des leads :

<https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/investissement-dans-les-parkings-les-sites-collecteurs-de-donnees/>

Nous ouvrons donc cette page dédiée exclusivement à cette partie de l'arnaque. Nous vous communiquerons pour chaque site :

- La date de création
- La nature de la proposition du site

Cet article sera enrichi au fur et à mesure de nos découvertes.

### **Le site thebizoffer.com**

Il a été créé le 08/02/2026. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/thebizoffer.com>

Il est proposé d'investir dans des actions DASSAULT.

### **Le site avenir-structure.com**

Il a été créé le 19/01/2026. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/avenir-structure.com>

Il est proposé d'investir dans "l'amazon coin" ou le "paypal coin".

### **Le site progression-continue.com**

Il a été créé le 19/01/2026. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/progression-continue.com>

Il est proposé d'effectuer du trading.

### **Le site monplacementretraite.fr**

Il a été créé le 02/10/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/monplacementretraite.fr>

Il est proposé de placer des fonds pour la retraite. Aucune information sérieuse n'est donnée sauf une affirmation bidon de 30 ans d'existence alors que le site a deux mois ! Nous ne connaissons pas le grand prix de la philanthropie !!! C'est très rare chez des financiers...

Mention spéciale aussi pour les témoignages de personnes qui sont entrés en contact avec le site alors qu'il ne sert qu'à collecter les données des consommateurs...

Nous avons rarement vu autant d'excès pour un site de collecte de datas des consommateurs .

### **Le site onlinereduc.com**

Il a été créé le 07/02/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/onlinereduc.com>

Il est proposé d'investir dans le "paypal coin"

### **Le site portefeuillemaster.fr**

Il a été créé le 11/12/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/portefeuillemaster.fr>

Il est proposé d'investir dans le "paypal coin"

### **Le site croissanceline.fr**

Il a été créé le 21/10/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/croissanceline.fr>

Il est proposé d'investir dans les "amazon coin" ou "google coin"

## **Conclusion**

### **Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?**

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://www.adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://www.adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez aussi agir contre les escrocs. Vous trouverez avec le lien ci-dessous des stratégies selon que vous êtes en contact sans avoir versé de fonds ou que vous avez perdu des fonds. Ce travail est important. Il nous permet d'obtenir des informations sur les moyens mis en œuvre et de mieux identifier les réseaux agissant dans l'ombre.

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle et une participation financière de 50 € aux frais de l'action soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/adc-lorraine/adhesions/re-adhesion-simple>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

### **Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :**

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://www.adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://www.adcfrance.fr/contactez-nous/>

### **ATTENTION !**

**Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.**

**Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.**

**Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://www.adcfrance.fr/contactez-nous/>**

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*

